



Communiqué de presse  
Mardi 23 octobre 2018

# Amélioration de la sûreté nucléaire

## Lancement de la concertation

Le Haut comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire (HCTISN) a lancé le 6 septembre 2018 une concertation publique sur les dispositions proposées par EDF pour améliorer le niveau de sûreté des réacteurs nucléaires de 900 MWe dans le cadre de leur 4<sup>e</sup> réexamen périodique.

32 réacteurs, répartis sur 8 centrales (Blayais, Bugey, Chinon, Cruas-Meysses, Dampierre-en-Burly, Gravelines, Saint-Laurent-des-Eaux et Tricastin), sont concernés par ce réexamen.

L'objectif de cette concertation, qui se déroulera jusqu'en mars 2019, est d'associer le public aux enjeux et objectifs liés à la poursuite éventuelle de fonctionnement de ces réacteurs nucléaires après 40 ans.

### Qu'est-ce que le réexamen périodique de sûreté ?

- Les réacteurs nucléaires français qui ont été mis en service dans les années 1980 vont faire l'objet de leur quatrième réexamen périodique.
- Il a lieu tous les 10 ans.
- Il sert à examiner en profondeur l'état de l'installation nucléaire pour vérifier sa conformité, en tenant compte de son vieillissement.
- Il a pour objectif d'améliorer le niveau de sûreté en intégrant les retours d'expérience et les progrès techniques réalisés sur les réacteurs les plus récents.

### Une concertation publique, pourquoi ?

Les dispositions proposées par EDF dans le cadre d'une éventuelle poursuite de fonctionnement des réacteurs doivent être systématiquement soumises à une enquête publique. Préalablement à ces enquêtes publiques, le HCTISN a décidé d'organiser une concertation, même si elle n'est pas explicitement prévue par la loi, afin de permettre au public d'être associé à la préparation des choix.

Cette démarche volontaire et inédite, portée par le **HCTISN**, mobilise outre **EDF** en tant qu'opérateur responsable des réexamens périodiques, les principaux acteurs institutionnels de la sûreté des centrales nucléaires en France : **l'Association nationale des comités et commissions locales d'information (ANCCLI)**, **l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN)** et **l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN)**.

Cette concertation se déroulera **sous l'égide de deux garantes, Marianne Azario et Isabelle Barthe**, désignées par le HCTISN au sein de la liste nationale établie par la Commission nationale du débat public (CNDP).

**La Commission locale d'information, présidée par Véronique Baude**, s'est vue confiée un rôle d'animateur de cette concertation.

## Comment le public peut-il participer à la concertation ?

→ **En se connectant sur une plateforme dédiée : <http://concertation.suretenucleaire.fr>**

Sur cette plateforme, il est possible de s'informer sur la démarche de concertation, de poser des questions et de donner son avis sur les améliorations de sûreté proposées par EDF pour l'ensemble de ses réacteurs de 900 MWe.

→ **En participant à la réunion publique de concertation, le lundi 12 novembre 2018, à 18 h 30, au Centre international de rencontres de Saint-Vulbas.**

→ **En participant aux ateliers thématiques publics, le mercredi 19 décembre 2018, à 18 h, au Centre international de rencontres de Saint-Vulbas.**

→ **En répondant aux questionnaires de concertation mis à disposition dans les communes.**

## Et ensuite ?

A l'issue de la période de concertation publique, en mars 2019, la Commission locale d'information de la centrale du Bugey organisera une réunion publique de clôture de la concertation.

Un bilan de la concertation sera rédigé par les garantes, puis des enseignements seront tirés par le HCTISN et les autres acteurs porteurs de la concertation.

À l'issue de cette phase générique, EDF mettra en oeuvre les améliorations décidées, réacteur par réacteur. Ensuite, EDF remettra à l'ASN un rapport de conclusion de réexamen.

L'ASN, en charge du contrôle des installations, émettra un avis, réacteur par réacteur, dont le projet fera lui-même l'objet d'une consultation publique. Ensuite seulement, l'ASN communiquera au gouvernement ses conclusions sur l'état de sûreté du réacteur et son aptitude à poursuivre – ou non – son fonctionnement.

### CONTACT PRESSE

Conseil départemental de l'Ain - Direction de la communication

Céline Moyne-Bressand Tél. 04 74 22 98 33 [celine.moyne-bressand@ain.fr](mailto:celine.moyne-bressand@ain.fr)



[www.ain.fr](http://www.ain.fr)

**AIN**<sup>01</sup>  
Le Département